

Compte rendu du Conseil Municipal du 16 Octobre 2020

L'an deux mille vingt, le 16 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BARDOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur LARAT Etienne, maire, en présence des conseillers municipaux : PROD'HOMME Serge, LARAT Cyril, CHEVALIER Hélène, COINTE Catherine, DELENCRE Florian, POUZIN Laurent, LE MEUR Hélène, PERROT Paul, REY Christian, BOUNIOL Amandine, GUERIN Freddy, GONIN Frédéric, PERCHE Stéphane arrivé à 20h15. Absent représenté : GUICHARD Nicolas
Date de convocation : 08 octobre 2020 - Secrétaire de séance : Hélène LE MEUR

Le compte-rendu du conseil municipal du 14 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité le jour est abordé.

1. DIA N°02629420V0007

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'intention de Maître Charlotte NEYRET, notaire à Bourg de Péage (Drôme), d'aliéner un bien appartenant à M. CHEVASSUS Laurent, Mme CHEVASSUS Christelle et Mme CHEVASSUS Anne-Marie, situé 750 Route des Planeyses, cadastré section D parcelles 452 – 454 - 417 d'une superficie de 3170 m², bien situé dans le périmètre du Droit de Prémption Urbain. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de renoncer au Droit de Prémption Urbain qui lui est conféré sur les terrains mentionnés ci-dessus.

2. Décision modificative n° 1

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de procéder aux modifications telles que figurant dans le tableau, ci-après, pour faire face aux opérations financières et comptables de la Commune de Saint-Bardoux.

ARTICLES/OBJETS	CREDIT en €	DEBIT en €
INVESTISSEMENT DEPENSES		
Chapitre 21 - Compte 21578 – Autre matériel équipement de voirie	+900.00	
Chapitre 23 – Compte 2313 – Construction opé 10041 – Agrandissement école		900.00

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ADOPTE et ACCEPTE la décision modificative n°01-2020 conformément au tableau ci-dessus.

3. Devis Achat taille haie + souffleur

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de remplacer le taille-haie et le souffleur du service technique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de la Sarl Chiron-Ponson pour un montant de 687,50 € HT soit 825 € TTC pour l'achat d'un taille-

et d'un souffleur ; dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au budget 2020 investissement.

4. Devis achat matériel de bureau

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'acheter un ensemble de mobilier de bureau et de matériel bureautique, ainsi qu'un présentoir pour l'accueil de la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les devis pour un montant de 2487,16 € HT soit 2984,59 € TTC pour l'achat d'un ensemble de mobilier de bureau et matériel bureautique ainsi qu'un présentoir pour l'accueil de la mairie ; dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au budget 2020 en investissement.

5. Devis achat mobilier scolaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de remplacer la banquette et les chauffeuses dans la garderie de l'école.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de la Sté WESCO pour un montant de 455,28 € HT soit 545,69 € TTC pour l'achat d'une banquette 3 places, d'une chauffeuse d'angle et d'une chauffeuse droite pour la garderie scolaire ; dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au budget 2020 en investissement.

6. Devis achat chauffe-eau école

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le chauffe-eau de l'école ne fonctionne plus et qu'il convient de le remplacer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de la Sté VFCC26 pour un montant de 500,00 € HT soit 582,60 € TTC pour le remplacement du chauffe-eau de l'école ; dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au budget 2020 en investissement.

7. Transfert compétence du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) à Valence Romans Agglo

Monsieur Le Maire expose le courrier reçu de Valence Romans Agglo concernant le transfert de compétences du PLUi.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix contre et 1 abstention : s'oppose au transfert de la compétence PLUi à la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo ; demande au conseil communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition.

8. Questions diverses :

Compte-rendu sur les commissions :

Ecole : Le règlement intérieur de l'école a été validé. Les règles sanitaires pour lutter contre la covid 19 sont appliquées et respectées.

La question des effectifs pour les prochaines années a été abordée dans son lien avec les locaux : extension de l'école ou construction d'une nouvelle école ? Dans l'immédiat, l'effectif après les vacances de la Toussaint sera de 37 élèves, en sorte que la salle de cantine (25 m²) devient trop petite. Un test sera fait à la rentrée de novembre pour transférer la cantine en salle des associations (45 m²).

Le PPMS (plan de prévention de mise en sécurité) est validé, au même titre que les dispositions prévues en cas d'incendie.

A propos des activités scolaires, la directrice, Mme Pierre, a annoncé la reprise des séances de musique ainsi que des projets liés à la nature et à l'environnement. Dans ce cadre, la commission école a proposé des animations en vue de sensibiliser les enfants à l'importance de la qualité de l'air et à la découverte des méthodes d'agriculture biologique pratiquées par Laurent Pouzin.

Réseaux : Valence Romans Agglo interroge la commune sur les travaux à prévoir en 2021 concernant l'assainissement et l'éclairage public. Les travaux envisagés concernent la route des chênes et la traversée du village.

Au sujet de la route des chênes, le dernier propriétaire à convaincre a été une nouvelle fois rencontré afin qu'il accepte de vendre à la commune les terrains permettant de finir les travaux. Les difficultés sont d'ordre à la fois administratif et technique. Le notaire a été rencontré et un cabinet d'ingénierie indépendant contacté afin que les documents d'arpentage soient refaits par un géomètre expert.

A propos de la voirie, une vérification des routes va être faite et un devis demandé à 2 entreprises.

Bâtiments : Ecole : Les travaux d'agrandissement de l'école et la réfection des toilettes ne pourront pas être réalisés pour la rentrée 2021. Une discussion et une réflexion sont engagées sur du plus long terme notamment pour la construction d'une nouvelle école qui répondrait aux besoins. Les institutrices et le personnel communal seront impliqués dans ce projet. Une réunion publique sera également organisée afin d'informer les administrés. C'est un investissement lourd mais qui semble incontournable pour l'avenir de l'école à Saint-Bardoux.

Salle des fêtes : Le nouveau protocole de location de la salle des fêtes sera mis en place début 2021 avec la suppression du tarif « apéritif » et celle du tarif forfaitaire de 69 € pour le nettoyage, tandis qu'une caution de 180 € sera demandée pour le nettoyage complet, et rendue seulement si l'état des lieux en sortie est identique à celui de l'entrée dans les lieux.

CCAS : Portage des repas : fin septembre, le portage des repas par les membres du CCAS a pris fin. Les Opalines à Génissieux livrent désormais à Saint-Bardoux les repas de 2 administrés.

Repas de fin d'année pour les aînés : avec la crise sanitaire, il a été supprimé et le CCAS a opté en remplacement pour l'octroi d'un colis à l'adresse des aînés de 70 ans et plus. Il s'agit de paniers garnis réalisés par le Régal Fermier à raison de 30 € par colis. Un courrier sera adressé aux personnes concernées pour le choix du panier et de la livraison. Les réponses seront à rendre par mail ou par coupon réponse à déposer en

Mairie de Noël : Cette année les membres du CCAS réfléchissent à une décoration du village avec l'installation de plusieurs petits sapins ou un plus gros sur la place de la Mairie. Les décorations de Noël sont à changer car très anciennes, dégradées et abîmées. Des cartes de vœux à glisser dans les colis seront réalisées par les enfants pendant la

Journal de Saint-Bardoux : l'édition du journal de Saint-Bardoux du 4^{ème} trimestre 2020 se fera le 4 décembre prochain. Des retours positifs sur la mise en page et le visuel du journal actuel ont été formulés. L'équipe Information et Communication est remerciée par M. le Maire pour son implication dans le journal de la commune.

Point sur les dossiers d'urbanisme.

Ont été déposés depuis le dernier conseil :

- 2 permis de construire, pour la construction d'une maison et pour la construction d'un abri voiture,

- 2 déclarations préalables pour la construction de piscine,
- 1 CUa concernant la vente d'une maison,
- 1 permis d'aménager pour le lotissement Les Châtaigniers.

Agglo : le projet du territoire.

L'Agglo souhaite que tout le monde soit impliqué dans son projet. Dans ce but ont été mis en place :

- Le pacte de gouvernance, afin de favoriser l'implication des maires et des conseillers municipaux dans l'élaboration de la mise en œuvre de l'EPCI.
- Une participation citoyenne pour trouver comment associer les citoyens à l'évolution de cet établissement public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.